



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 avril 2021

Signature du contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche 2021-2025

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Thierry Damerval, président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche, ont signé le 26 avril 2021 le contrat d'objectifs et de performance engageant l'ANR et l'Etat. Il fixe le cadre des actions et les orientations stratégiques de l'Agence pour les cinq prochaines années.

Ce nouveau contrat d'objectifs et de performance s'inscrit dans le contexte de la [Loi de programmation de la recherche pour les années 2021-2030](#) qui vient conforter les missions de l'ANR et renforcer de façon significative ses moyens, 1 Md€ par an à l'horizon 2027, confirmant ainsi son rôle majeur dans le domaine du financement de la recherche sur projets en France « pour contribuer à accroître l'apport de la recherche à l'ensemble des politiques publiques portées par l'Etat et les collectivités territoriales » comme le précise le [rapport annexé de la Loi](#).

L'ANR est aussi aux côtés du Gouvernement dans la mise en œuvre du plan [France relance](#) et du quatrième Programme d'investissements d'avenir ([PIA4](#)) visant à favoriser un nouveau modèle de croissance pour la recherche en France.

L'Agence organise des appels à projets annuels, génériques ou ciblés, pour financer des projets de recherche et d'innovation conçus par les chercheurs. Elle soutient également les partenariats entre équipes de recherche académique et privée mais aussi des laboratoires communs entre établissements publics et entreprises.

Le Plan de relance, la Loi de programmation de la recherche et le PIA4 sont autant d'outils qui vont permettre d'augmenter très sensiblement le nombre de projets retenus, en particulier les projets innovants sur lesquels se fondera la relance sur l'ensemble du territoire.

« C'est un moment important pour l'agence, car ce contrat d'objectifs et de performance va rythmer la vie de l'institution durant les prochaines années en lui fixant un cap et des jalons. Mais c'est aussi un moment important pour l'Etat, puisque l'ANR s'est imposée, en seulement 15 ans d'existence, comme



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

un acteur clé de sa politique de recherche, et que ce contrat vient renouveler le pacte de confiance qui les lie »

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

« Ce contrat d'objectifs et de performance offre de nouvelles perspectives et opportunités pour les communautés scientifiques. L'ANR se fixe des objectifs ambitieux qui prennent en compte la diversité des besoins dans tous les domaines de recherche et veille à rester à l'écoute de l'ensemble des acteurs de la recherche pour une production des savoirs au bénéfice de la société ».

Thierry Damerval, Président-directeur général de l'ANR

6 axes stratégiques au service de la connaissance

Fruit d'un travail collectif mené par les équipes de l'ANR et nourri par des échanges avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le contrat d'objectifs et de performance s'articule autour de six axes. Ses orientations stratégiques et objectifs prennent également en compte les [recommandations formulées par le comité d'évaluation du Hcéres en 2019](#).

Axe 1 : Soutenir la recherche dans toutes ses dimensions

Au service de toutes les communautés scientifiques, l'ANR favorisera la créativité scientifique sur une base libre « investigator-driven », renforcera, dans le cadre de partenariats, l'articulation entre recherche et innovation grâce à ses dispositifs de maturation et de soutien à la recherche partenariale, enfin, développera ses capacités de réactivité et de réponses spécifiques comme cela a été mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Le soutien aux jeunes chercheurs et chercheuses reste également une priorité de l'activité de financement de l'agence.

Axe 2 : Renforcer les partenariats au niveau national

Au cours de ses 15 ans d'existence, l'ANR a ainsi noué des partenariats stratégiques avec d'autres financeurs et acteurs de la recherche. L'objectif est de renforcer ces partenariats au niveau national ainsi qu'avec les régions afin d'améliorer la visibilité et de simplifier l'accès aux offres de financements pour les laboratoires.

Axe 3 : Favoriser les coopérations européennes et internationales

Pour contribuer au rayonnement de la recherche française, l'ANR jouera un rôle actif auprès des autres agences de financement européennes et internationale, concentrera ses moyens sur les coopérations stratégiques et accompagnera les stratégies européennes et internationales des laboratoires et établissements. Elle contribuera aussi à renforcer la position des équipes françaises au niveau européen.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Axe 4 : Promouvoir une conduite responsable de la recherche

Engagée sur l'intégrité scientifique, la science ouverte et l'égalité femme-homme, l'ANR promeut une conduite responsable de la recherche du laboratoire à l'ensemble de la société. Elle poursuivra le renforcement de la qualité de la sélection, du développement durable, du partage de résultats, de la diffusion de la culture scientifique et de la promotion des recherches participatives. L'agence et son personnel se reconnaissent dans trois valeurs fondamentales qui sont, la qualité, l'équité et la transparence.

Axe 5 : Renforcer le suivi des projets et l'évaluation ex-post

L'ANR collecte une importante quantité de données à la fois sur les projets candidats et les projets sélectionnés. Elle renforcera ainsi sa mission d'analyse de l'évolution de l'offre de recherche et la mesure de l'impact des financements qui lui sont alloués.

Axe 6 : Optimiser le fonctionnement au service de la recherche et des bénéficiaires

La simplification et la modernisation de son fonctionnement occupent une place prépondérante au sein de l'Agence tout comme le renforcement de la communication et du dialogue avec les chercheurs et les partenaires. Le sixième axe visera à poursuivre l'efficacité de son fonctionnement en l'optimisant au service de la recherche et des bénéficiaires. L'ANR doit être l'agence qui facilite l'accès aux financements.

Consultez le [Contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche 2021-2025](#) et [sa synthèse](#).

Contacts presse :

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 82 00 – presse-mesri@recherche.gouv.fr

ANR

Katel Le Floc'h : 01 78 09 80 70 - contactpresse@agencerecherche.fr